

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arrageois
Du 1^{er} avril 2019 au 2 mai 2019

Objet, date et durée de l'enquête publique

Par arrêté n°28-2019 en date du 05 mars 2019, Monsieur Pascal LACHAMBRE, Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Arrageois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois arrêté par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2018. Ce schéma dont le contenu est conforme aux articles L. 141-1 et suivants du Code de l'Urbanisme a pour objectif de tenir compte de l'élargissement du périmètre du SCoT et la priorité est donnée à la volonté des élus de vouloir construire ensemble un projet de territoire partagé, cohérent et porteur d'avenir pour ses habitants afin que ce territoire prenne la place qui lui revient dans la nouvelle grande région des Hauts-de-France, du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis et de l'Aire Métropolitaine de Lille (AML).

L'enquête publique est menée en vue de permettre au Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT de l'Arrageois d'approuver par délibération le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et de la commission d'enquête.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 1^{er} avril 2019 (9h00) au jeudi 2 mai 2019 (17h00)** soit 32 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête se situe au siège administratif du SCoT (SCOTA – La Citadelle – 153 Place d'Armes – 62000 ARRAS).

Composition de l'enquête

Président de la commission d'enquête : Monsieur Didier CHAPPE (proviseur de lycée, retraité)

Membres titulaires : Monsieur Claude HENNION (directeur général des services de mairie, retraité), Monsieur Michel HOUDAIN (retraité de la gendarmerie).

Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique comporte les pièces suivantes : le projet de SCoT de l'Arrageois arrêté par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2018, composé d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), d'un document d'orientation et d'objectifs (DOO) et des documents graphiques associés ; l'évaluation environnementale, intégrée au rapport de présentation, accompagnée d'une note non technique du SCoT ; d'une notice de l'enquête publique ; un recueil des avis des personnes publiques associées comprenant, notamment, l'avis de l'autorité environnementale ; les délibérations prises par le Comité Syndical du SCoT de l'Arrageois (élaboration le 5 février 2016, débat PADD le 27 novembre 2017, arrêt et bilan le 12 décembre 2018) ; le bilan de la concertation arrêté le 12 décembre 2018 ; l'arrêté portant organisation de l'enquête publique.

Lieux de l'enquête publique

Dans chaque lieu d'enquête mentionné dans le tableau ci-dessous ainsi qu'au siège du Syndicat Mixte (SCOTA – La Citadelle – 153 Place d'Armes, 62000 ARRAS) le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le président de la commission d'enquête, sur lequel les observations, propositions, et contre-propositions du public pourront être consignées.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier postal à l'attention de M. CHAPPE, Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête (SCOTA – La Citadelle – 153 Place d'Armes – 62000 ARRAS) et par mail : enquete-publique-scota@registre-dematerialise.fr ainsi que sur le registre dématérialisé accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/scota>

En outre, les membres de la commission d'enquête publique se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et heures définis dans le tableau ci-dessous.

Lieux de l'enquête	Adresse	Jours et heures d'ouverture au public	Permanence des commissaires enquêteurs
Scota	La Citadelle 153 Place d'Armes 62000 Arras	Du lundi au vendredi : 9h-11h45 ; 14h-16h30	Lundi 1 ^{er} avril 2019 de 9h à 12h Mercredi 17 avril 2019 de 14h à 17h Jeudi 2 mai 2019 de 14h à 17h
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	1050 Avenue François Mitterrand BP26 62810 Avesnes-le-Comte	Du lundi au vendredi : 9h-12h30 ; 13h30-17h	Lundi 1 ^{er} avril 2019 de 14h à 17h Jeudi 2 mai 2019 de 9h à 12h
Communauté de Communes du Sud Artois	5 rue Neuve CS 30002 62452 Bapaume Cedex	Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h30 / Vendredi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h30	Lundi 1 ^{er} avril 2019 de 9h à 12h Jeudi 2 mai 2019 de 14h à 17h
Communauté Urbaine d'Arras	La Citadelle 146 Allée Bastion de la Reine CS 10345 62026 Arras Cedex	Du lundi au vendredi : 8h-12h30 ; 13h30-17h30	Vendredi 5 avril 2019 de 9h à 12h Mardi 16 avril 2019 de 14h30 à 17h30
Mairie d'Avesnes-le-Comte	1 rue Neuve 62810 Avesnes-le-Comte	Du lundi au jeudi : 8h-12h ; 13h30-17h30 / Mercredi : 10h-12h ; 13h30-17h30 /Vendredi : 8h-12h ; 13h30-16h30 / Samedi : 9h-12h	Samedi 20 avril 2019 de 9h à 12h
Mairie d'Aubigny-en-Artois	20 rue du Général de Gaulle 62690 Aubigny-en-Artois	Du lundi au mercredi : 8h30-12h ; 14-18h / Jeudi : 8h30-12h / Vendredi : 8h30-12h ; 14h-18h / Samedi : 9h-12h	Mercredi 3 avril 2019 de 9h à 12h Mercredi 24 avril 2019 de 15h à 18h
Mairie de Bapaume	36 Place Faidherbe 62450 Bapaume	Lundi : 10h30-12h30 ; 14h-17h / Du mardi au vendredi : 8h30-12h30 ; 14h-17h / Samedi : 9h-12h	Samedi 20 avril 2019 de 9h à 12h
Mairie de Croisilles	Grand'Place 62128 Croisilles	Du lundi au vendredi : 9h-12h ; 14h-17h30 / Samedi 9h-12h	Vendredi 5 avril 2019 de 14h à 17h Samedi 27 avril 2019 de 9h à 12h
Mairie de Hermies	Grand'Place 62147 Hermies	Du lundi au mardi : 8h-12h ; 13h30-16h30 / Mercredi : 8h-12h / Du jeudi au vendredi : 8h-12h ; 13h30-16h	Mercredi 10 avril 2019 de 9h à 12h Mardi 30 avril 2019 de 9h à 12h
Mairie de Pas-en-Artois	1 Grand'Place 62760 Pas-en-Artois	Du lundi au vendredi : 9h-12h ; 14h-16h	Vendredi 12 avril 2019 de 9h à 12h Mardi 30 avril 2019 de 9h à 12h
Mairie de Roeux	1 rue de la Mairie 62118 Roeux	Du lundi au vendredi : 14h-18h / Mercredi : 9h-12h	Mardi 9 avril 2019 de 14h à 17h Vendredi 26 avril 2019 de 15h à 18h

Consultation du dossier par le public

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

- Au siège de l'enquête, dans les locaux du siège administratif du Syndicat Mixte du SCoT de l'Arrageois (Scota – La Citadelle – 153 Place d'Armes – 62000 Arras) du lundi au vendredi, de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30.
- Sur le site internet du Scota à l'adresse : www.scota.eu
- Sur le registre dématérialisé accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/scota>
- Dans les lieux de l'enquête publique décrits dans le tableau ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Par ailleurs, le dossier d'enquête publique du SCoT de l'Arrageois est disponible sous format numérique, aux seules fins de consultation, dans les 206 communes du périmètre du SCoT de l'Arrageois.

Informations complémentaires

Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de M. Pascal LACHAMBRE, Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Arrageois par courrier postal à l'adresse suivante : SCOTA – La Citadelle – 153 Place d'Armes – 62000 Arras.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services du Scota (SCOTA – La Citadelle-153 Place d'Armes – 62000 Arras), dès la publication de l'arrêté.

Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête pourront être consultés par le public pendant un an à compter de leur réception :

- Au siège administratif du Syndicat Mixte du SCoT de l'Arrageois (La Citadelle - 153 Place d'Armes, 62000 Arras) aux jours et heures d'ouverture au public habituels,
- Sur le site internet du Scota www.scota.eu
- Sur le registre dématérialisé accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/scota>
- Dans les lieux d'enquête publique mentionnés dans le tableau ci-dessus aux horaires habituels,
- A la Préfecture du Pas-de-Calais